



Le nouveau site dédié à l'IE : <http://www.intelligence-economique.gouv.fr/> intégrera les informations des CCI.

par Etienne Michardiere , le 19/04/2013 à 14:06

Depuis le début de l'année 2013, le D2IE, délégation interministérielle à l'intelligence économique, a lancé un nouveau site internet dédié à l'intelligence économique : <http://www.intelligence-economique.gouv.fr/>.

Sur ce portail, beaucoup de ressources sont mises à disposition des entreprises. Avec l'aide des chambres de commerce et d'industrie, ce portail référence les actions menées pas ses dernières. L'exemple du thème « Veille Stratégique » : près d'un quart des PME disent posséder une personne ou une équipe dédiée à la veille. La veille nécessite un investissement humain et économique, c'est pourquoi l'Etat encourage la mutualisation des moyens d'organismes comme les CCI, les pôles de compétitivité ou certaines organisations professionnelles qui récoltent des informations au profit de leurs adhérents. Ce site représente donc une aide pour toutes les entreprises qui ont besoin d'informations sur la veille, l'intelligence économique, la compétitivité ou encore la sécurité économique.

Source : vedocci.fr

Catégories : Brève, Veille / IE / Moteurs, Data, Intelligence économique, France

Tags : intelligence économique